

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
PRÉSENTATION AUX CLIENTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES COURTIER MEMBRES – MODIFICATIONS
APPORTÉES À LA RÈGLE 1400 DES COURTIER MEMBRES

MODÈLE D'ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE NOTES Y AFFÉRENTES

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[**Dénomination de la ou des sociétés** (lorsque des documents réglementaires consolidés et un état consolidé résumé de la situation financière sont préparés pour des courtiers membres en propriété exclusive et « reliés »)]

Au [date]

RAPPORT SUR L'ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Responsabilité de la direction à l'égard de l'état résumé de la situation financière

La direction est responsable de la préparation de l'état résumé de la situation financière destiné aux clients du courtier membre conformément à la Règle 1400 des courtiers membres (la Règle 1400) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Extrait de la Règle 1400

« 1. Un *courtier membre* doit remettre à ses clients, sur demande, un état résumé de sa situation financière à la clôture de son dernier exercice basé sur les derniers états financiers annuels vérifiés; toutefois, pour préparer cet état, le *courtier membre* aura un délai de 75 jours à compter de la clôture de cet exercice. Par " client ", tel que ce terme est utilisé dans de la présente Règle, on entend une personne qui a effectué une opération avec un *courtier membre* dans l'année précédant le jour où une demande d'état résumé de la situation financière est faite. »

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

L'état résumé de la situation financière du courtier membre est basé sur le dernier Formulaire 1 de l'OCRCVM annuel du courtier membre. Le Formulaire 1 de l'OCRCVM est un rapport à usage particulier qui comprend des états financiers et des tableaux non consolidés (ou consolidés, selon ce qu'indiquent les dénominations des sociétés en propriété exclusive et « reliées » qui figurent en page couverture) et est préparé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), mises à part les dérogations que prescrit l'OCRCVM dans les Directives générales et définitions du Formulaire 1 de l'OCRCVM. Le Formulaire 1 de l'OCRCVM du courtier membre est préparé par le courtier membre et déposé auprès de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) au moyen de la base de données des dépôts électroniques des rapports financiers réglementaires (DERFR) afin d'aider le courtier membre à prouver sa solvabilité à l'OCRCVM et au FCPE.

L'état résumé de la situation financière est destiné uniquement aux clients du courtier membre pour l'application de la Règle 1400 et ne doit pas être utilisé par des parties autres que les clients du courtier membre à quelque autre fin. L'état résumé de la situation financière résume fidèlement la situation financière non consolidée (ou consolidée, selon ce qu'indiquent les dénominations des sociétés en propriété exclusive et « reliées » qui figurent en page couverture) du courtier membre à la date de son dernier Formulaire 1 de l'OCRCVM.

[Dénomination de la ou des sociétés (lorsque des documents réglementaires consolidés et un état consolidé résumé de la situation financière sont préparés)]

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
[en milliers de dollars canadiens]

[Date de fin d'exercice]

ACTIF

Actifs liquides*

Espèces	1 ¹
Fonds déposés en fiducie	2 et 3
Prêts, titres empruntés et pris en pension	6
Titres en portefeuille	7 et 8
Créances sur clients	9
Créances sur courtiers	10
Autres actifs liquides	4, 5 et 11
Total – actifs liquides	12

Autres actifs

Placements dans des filiales et des membres du même groupe et avance à ces derniers	26 et 27
Autres actifs	13 à 17, 19 à 25, 28 et 30
Total - autres actifs	18, 29 et 30
Actif total	31

PASSIF ET CAPITAL SELON LES ÉTATS FINANCIERS

Passifs courants

Découverts et emprunts, titres prêtés et mis en pension	51
Titres vendus à découvert	52
Sommes dues à des clients	53
Sommes dues à des courtiers	54
Autres passifs	55 à 60
Total - passifs courants	61

Passifs non courants

Emprunts subordonnés**	67
Autres passifs non courants	62 à 66
Total - passifs non courants	68

¹ Numéros des lignes de l'état de la situation financière du Formulaire 1 de l'OCRCVM dont les chiffres seront tirés.

Passif total	69
Capital selon les états financiers	
Capital émis, réserves et résultats non distribués**	70, 71 et 72
Capital total selon les états financiers	73
Total - passif et capital selon les états financiers	74

* Les actifs liquides forment une catégorie d'actifs réglementaire propre à l'OCRCVM. Les actifs classés dans cette catégorie sont considérés comme essentiellement liquides aux fins de la réglementation.

** Les emprunts subordonnés ainsi que le capital émis, les réserves et les résultats non distribués sont traités comme faisant partie du capital réglementaire investi.

Attestation de l'état résumé par le chef des finances

J'atteste que le présent état résumé de la situation financière de [dénomination de la ou des sociétés] a été produit et imprimé à partir du dernier Formulaire 1 de l'OCRCVM du courtier membre déposé auprès de l'OCRCVM et du FCPE au moyen du DERFR.

(Chef des finances)

(date)